

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 63

présenté par
Mme Gruny, M. Straumann, Mme Marland-Militello, M. Vitel et M. Debré

ARTICLE 6 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« collèges »,

insérer les mots :

« ou des lycées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Permettre également ces périodes d'observation aux élèves des lycées qui en ont parfois plus besoin que ceux des collèges